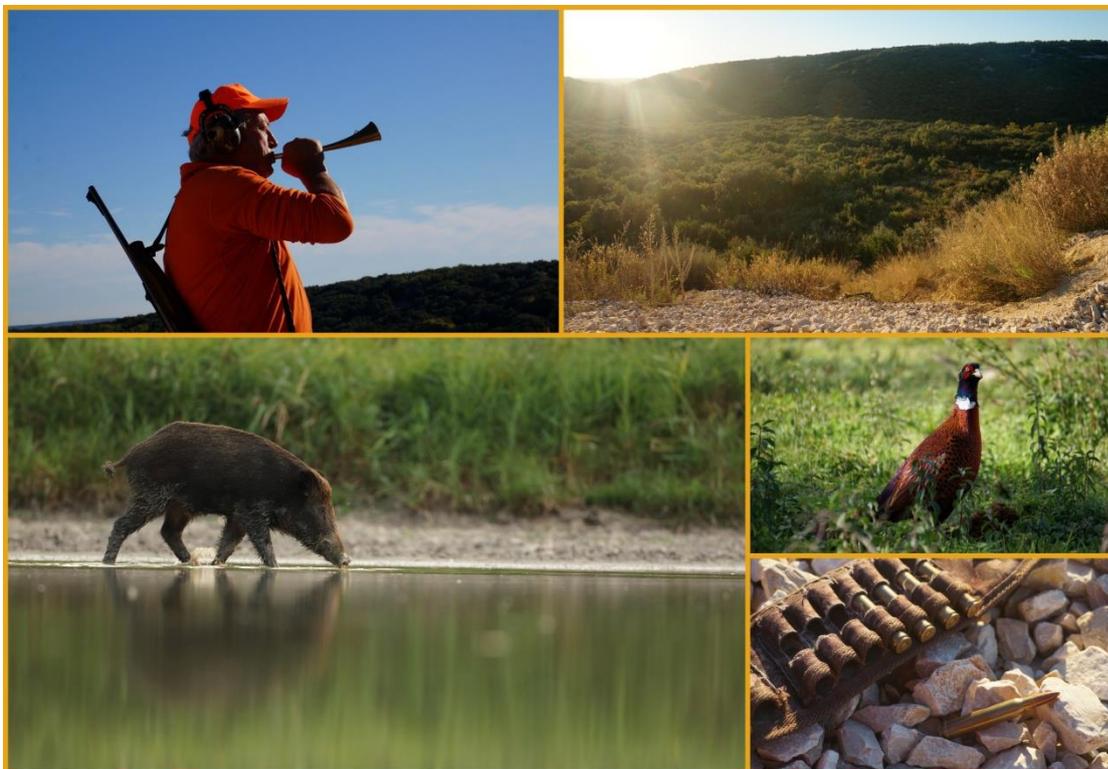




Collectif
des
Garrigues



Valorisation de la biodiversité des Garrigues à travers la chasse au XXI siècle



Landry Boussac, Nicolas Gal

Boussac Landry
Bouvet Pierre
Costa Jonathan,

Delporte Marion
Gal Nicolas
Mouet Yoann

Etudiants en Master 2 IEGB (Université de Montpellier) – Cours de Valorisation de la biodiversité

En partenariat avec le Collectif des Garrigues et la société de chasse de St Gély-du-Fesc.

Remerciements

Nous souhaitons tout d'abord remercier le collectif des Garrigues ainsi que toute l'équipe pédagogique de l'unité d'enseignement " Valorisation de la Biodiversité" pour nous avoir permis de réaliser cette enquête et pour leur implication dans ce projet.

Un très grand merci à l'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc ainsi qu'au président de l'association Jean Louis Prunet pour nous avoir si bien accueilli, et pour avoir répondu à toutes nos questions. Un grand merci à tous les adhérents de l'association présents lors de la chasse aux sangliers en battue du 27/10/2017 pour leur gentillesse et leur accueil.

Enfin, nous souhaitons remercier très chaleureusement Monsieur Hervé Lamor pour son temps, sa disponibilité, sa gentillesse sans quoi, rien de tout cela n'aurait été possible.



Sommaire

Remerciements.....	1
I- Introduction.....	1
II- Matériel et Méthodes	2
1. Acteurs rencontrés.....	2
2. Méthodologie d'enquête.....	2
2.1 Déroulement de notre étude	2
2.2 Recherches bibliographiques	3
2.3 Questionnaire.....	3
2.4 Entretiens.....	3
3. Difficultés rencontrées	3
III- Résultats.....	4
1. Fiche d'activité de l'association de chasse de St-Gély	4
1.1- Description de l'activité de l'association de chasse de St-Gély	4
1.2-Zone de Garrigues concernée.....	4
1.3- Réglementation.....	6
1.4- Zonage du document d'urbanisme	7
1.5-Structure juridique	8
1.6- Moyens	9
1.7- Marché et concurrence	10
1.8- Productivité/ performance (fonctionnement économique : part de marché, production, distribution, etc.).....	12
1.9- Rentabilité (viabilité économique).....	13
1.10- Subventions – aides (financières et de services)	15
1.11- Perspectives de développement (~ 3 ans).....	15
2. Description de "l'entreprise" avec une analyse économique de l'activité professionnelle (Annexe 1bis).....	16
2. 1- Dépendance de l'activité à ce territoire	16
2. 2- Image des garrigues.....	16
2. 3- Soutien politique/subvention	17
2. 4- Collaboration/mutualisation.....	17
3. Description et analyse des principaux impacts de l'activité sur l'environnement (Annexe 2).....	19
3.1- Milieu physique : topographie/ sol, eaux superficielles et souterraines	19

3.2- Milieu naturel : faune et flore.....	19
3.3- Paysage et patrimoine	20
3.4- Activités humaines	20
3.5- Risques majeurs (inondation, feu de forêt, etc)	21
4. Economie circulaire (Annexe 3)	21
5. Services écosystémiques et environnementaux (Annexe 4)	25
V- Discussion.....	31
VI- Conclusion.....	32
Bibliographie	33
Annexe 1 : Questionnaire semi-directif envoyé par mail.....	34
Annexe 2 : Statistiques générales pour l'année 2016 dans la régulation de gros gibiers en battue.....	39

I- Introduction

Emprunté au provençal « garriga » et « garric », dont le préfixe gar, de racine indo-européenne signifie « pierre », les Garrigues, aux multiples perceptions, sont à la fois considérées comme un territoire, un paysage et un écosystème. Ce milieu unique principalement défini comme une « association buissonnante discontinue des plateaux calcaires méditerranéens résultant d'une régression de la forêt sous l'influence du feu ou du pâturage intensif » (George, 1970), recouvre plus de 340 000 hectares, entre les Cévennes et les plaines littorales languedociennes (Collectif des garrigues, 2013) (figure 1).



Figure 1 : territoire des Garrigues (source : Collectif des Garrigues, 2013)

Ce patrimoine naturel, façonné à l'origine par les activités anthropiques, abrite une biodiversité emblématique avec un fort taux d'endémisme. Les Garrigues méditerranéennes étant comprises dans l'un des 34 « hotspots de biodiversité » de la planète (Mittermeier *et al.*, 2004). Néanmoins une mutation démographique, économique et sociale de ce territoire, ces dernières décennies, menace aujourd'hui ce milieu dynamique par reconquête forestière et extension urbaine. Cette régression des Garrigues n'est pas sans conséquence sur la biodiversité et sur la sécurité des habitants (risques incendies, gestion des eaux...) (Collectif des Garrigues, 2013). Face à cette prise de conscience et afin de préserver la Garrigue, les Écologistes de l'Euzière travaillent depuis 2006 sur un projet collectif de réappropriation de ce milieu naturel par l'Homme. Du rassemblement des acteurs locaux est né le Collectif des Garrigues, réseau d'une centaine de personnes qui partagent leurs expériences et leurs idées à propos des garrigues gardoises et héraultaises afin de réfléchir sur leur futur, dans le respect des milieux et de sa vie citoyenne (Collectif des Garrigues, 2013). En partenariat avec ces derniers, une enquête sur les différents acteurs de ce territoire a été amorcée en 2014. Cette enquête a pour but de valoriser les Garrigues d'un point de vue économique, social et environnemental afin de mieux les préserver. Parmi les facettes les plus importantes du tissu professionnel, la chasse jouit d'une place capitale et primordiale sur le territoire. Cette

activité, en termes de valorisation, conjugue en effet des intérêts écologiques, économiques et culturels du milieu. Nous sommes donc allés à la rencontre d'une petite société de chasse locale (St-Gély-du-Fesc) afin de mieux appréhender cette activité.

II- Matériel et Méthodes

1. Acteurs rencontrés

Le groupe d'acteurs rencontrés lors de notre enquête était la société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc (figure 2).



Figure 2 : Localisation de la commune de Saint-Gély-du-Fesc située au cœur de la garrigue (source : Collectif des Garrigues, 2013)

Cette société de chasse est une association de loi 1901, dont le président est M. Jean-Louis Prunet. Leurs principales motivations sont de faire connaître leurs actions au plus grand nombre d'une part, et de développer la vente de la venaison afin de pérenniser leur association due à la baisse d'adhérents et de subventions d'autre part. Notre principal interlocuteur lors de la prise de rendez-vous et lors de notre entretien fut M. Hervé Lamor, secrétaire de la société.

2. Méthodologie d'enquête

2.1 Déroulement de notre étude

Début octobre, nous avons pris contact avec la Fédération Régional des Chasseurs du Languedoc-Roussillon (FRC-LR) afin d'obtenir les coordonnées de la société de chasse de St-Gély-du-Fesc pour notre enquête. En parallèle des recherches bibliographiques ont été réalisées afin de bien cerner le monde de la chasse et des Garrigues. Suite à cela, notre étude s'est réalisée en deux temps. Tout d'abord, une approche indirecte et plutôt impersonnelle a

été effectuée au travers d'un questionnaire quantitatif transmis par mail, le 18 octobre 2017. Puis une approche plus personnelle a été entreprise le vendredi 27 octobre 2017, au travers une rencontre avec M. Hervé Lamor dans les locaux de la société de chasse. Le samedi 28 octobre 2017, afin de mieux comprendre l'activité de chasse, les étudiants ont participé à une battue aux sangliers avec cette même société. Après le rendez-vous, une retranscription d'entretien a été réalisée de manière à faciliter la rédaction du rapport et des fiches.

2.2 Recherches bibliographiques

La première étape a été la recherche d'informations sur la chasse aussi bien en Garrigues, qu'à plus large échelle. Ces recherches ont permis de recueillir des informations sur les impacts positifs et négatifs de la chasse, les différents types d'associations de chasseurs et sur la réglementation de cette activité. Les informations importantes recueillies ont permis de mettre en évidence des points particuliers à aborder dans notre questionnaire et lors des entretiens.

2.3 Questionnaire

À la suite des recherches bibliographiques et à partir du cahier des charges fourni par le Collectif des garrigues, un questionnaire a été conçu. Ce questionnaire était de type semi-directif, avec des questions propres à l'association puis élargies aux impacts de l'activité.

Ce questionnaire avait pour but de faire un bilan des pratiques afin de construire une analyse la plus objective possible. Il nous a également permis de mettre en évidence certaines notions à approfondir lors des entretiens individuels. Le questionnaire (cf. Annexe 1) s'est composé de quatre parties : (i) Description de l'activité de l'association ; (ii) Fonctionnement de la structure, moyens financiers et matériels ; (iii) La venaison ; (iv) Les Garrigues et la pratique de la chasse.

2.4 Entretiens

Un entretien semi-dirigé amenant l'interlocuteur à s'exprimer sur la chasse et le territoire des garrigues a été réalisé, amenant un gain de temps et l'enquêté à s'exprimer clairement sur notre objet d'étude. Cet entretien a été effectué à la société de chasse de St-Gély-du-Fesc et a duré environ trois heures. Le questionnaire a servi de fil conducteur, le but étant avant tout d'obtenir l'ensemble des informations souhaitées pour les fiches d'activité entrepreneuriale demandées par le Collectif des Garrigues.

3. Difficultés rencontrées

La réelle difficulté rencontrée lors de ce travail a été la récupération des coordonnées de la société de chasse auprès de la FRC-LR. Pour finaliser les fiches sur l'économie circulaire, CICES, il a cependant été nécessaire de demander par la suite quelques compléments d'information à la société de chasse. De plus, étant six étudiants avec des disponibilités pas toujours compatibles, il n'a pas été aisé de travailler de façon coordonnée.

III- Résultats

1) Fiche d'activité de l'association de chasse de St-Gély

1.1- Description de l'activité de l'association de chasse de St-Gély

L'association de chasse de Saint-Gély, association communale de loi 1901 à but non lucratif, a pour mission principale de permettre l'exercice de la chasse sur le territoire de la commune en question. Elle est composée en 2017 de 74 adhérents. Investie dans son territoire et sa passion, elle défend les intérêts cynégétiques, faunistiques et environnementaux. Pour cela, elle participe aux réunions locales et régionales, propose des aides aux agriculteurs pour la protection de leurs récoltes (pose de clôtures) et conseille les riverains dans la prévention des dégâts occasionnés aux jardins particuliers. Elle participe activement à la répression du braconnage, avec la mise en place d'une garde, et à la lutte contre les espèces dites « nuisibles » au sein de son territoire, menée par des piégeurs agréés. Elle vise à motiver et sensibiliser ses adhérents afin que les chasseurs deviennent des sentinelles en matière de gestion des écosystèmes et de la biodiversité (respect de l'environnement, aménagement du territoire, veille sanitaire, régulation des populations...).

1.2-Zone de Garrigues concernée

Situé en milieu péri-urbain, le territoire de chasse sur la commune de Saint-Gély a pour surface totale environ 1600 hectares. Parmi ceux-ci, plus de 493 ha sont classés en réserve de chasse (soit environ 30% du territoire), ce qui est bien supérieur au 10% réglementaire. Cette zone est majoritairement couverte par une forêt de type méditerranéenne. Les zones de garrigues sont donc très peu représentées avec une surface de 390 ha soit seulement 15% de la surface totale du plan de chasse. Les chasseurs jouent un rôle primordial dans le maintien des milieux semi-ouverts tels que les garrigues. En effet, chaque année des campagnes de débroussaillage des chemins de tir et des chemins associés à la garrigue sont réalisées, ce qui permet la pérennité de ces zones ouvertes sur le territoire de chasse (Tableau I, figure 3).

Tableau I : Surfaces de la zone de chasse et du territoire de garrigue concerné (source : association de chasse de Saint-Gely)

Zones de chasse	Superficie totale (en Hectares)	Superficie recouverte par la garrigue (estimation en pourcentage ou Hectares)
Superficie du territoire de chasse	1645 ha	390 ha (plaine et garrigue basse soit 24%)
Superficie utilisée régulièrement lors des activités de chasse	Gros gibiers : 1645 Petits gibiers : 1385	390 ha (plaine et garrigue basse : 24%) 300 ha (plaine et garrigue basse : 22%)

Superficie de(s) réserve(s) de chasse	260 ha (petits gibier)	9 0 ha (34%)
--	------------------------	-----------------

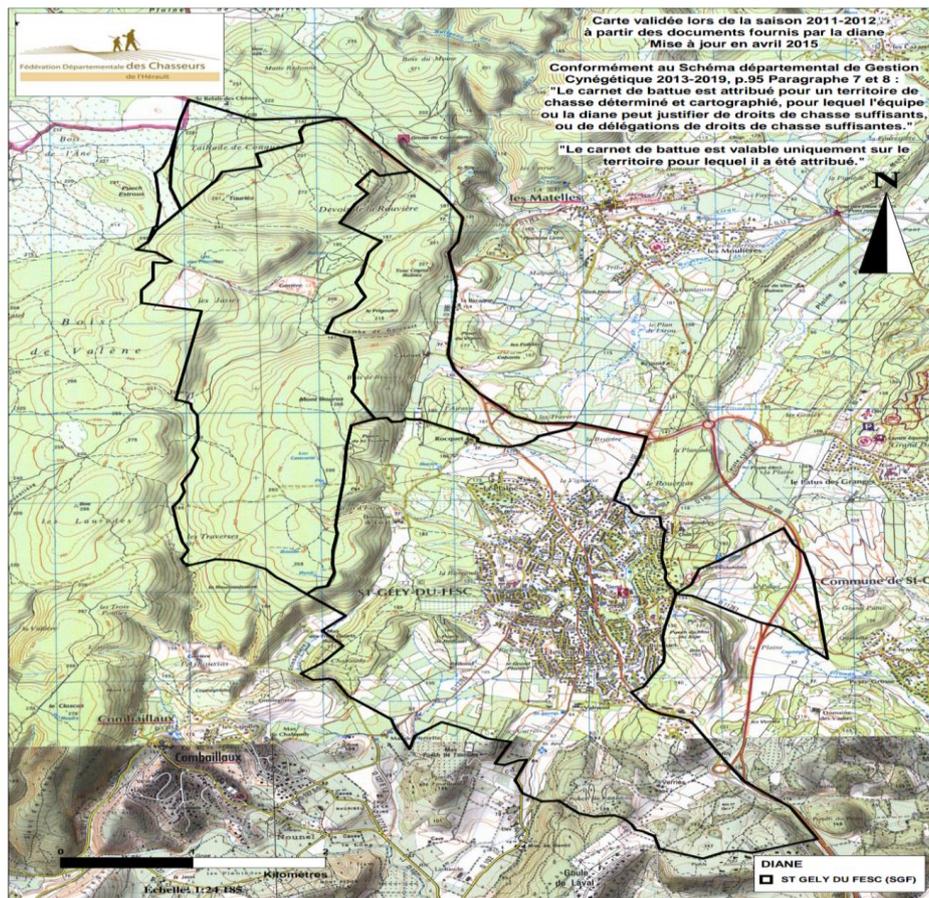


Figure 3 : Carte du territoire de chasse de l'association de Saint-Gély-du-Fesc dans le cadre des battus de sangliers (source : association de chasse de St-Gély)

1.3- Réglementation

Une association de loi 1901, n'est pas régie par une réglementation particulière, néanmoins la pratique de la chasse et son organisation en France est, quant à elle, régie par le code de l'environnement, dont les dernières grandes modifications apportées proviennent de la loi du 23/02/2005 sur le plan législatif et des décrets n° 2005-934 et n° 2005-935 du 2 août 2005, sur le plan réglementaire. Au niveau de la création de l'association de chasse par exemple, ce code implique que les membres actifs de cette ACC doivent être détenteurs d'un permis de chasse (Tableau II et figure 4).

Tableau II : Différents articles de loi concernant la pratique de la chasse en France (source personnelle)

Réglementation	Partie législative	Partie réglementaire
Généralités	L.420-1 à 420-4	/
Organisation de la chasse	L.421-1 à 421-19	R.421-1 à 421-54
Territoire de chasse	L.422-1 à 422-29	R.422-1 à 422-127
Permis de chasse	L.423-1 à 423-27	R.423-1 à 423-27
Exercice de la chasse	L.424-1 à 424-16	R.424-1 à 424-25
Gestion	L.425-1 à 425-14	R.425-1 à 425-20
Dégâts du gibier	L.426-1 à 426-8	R.426-1 à 426-29
Destruction des animaux nuisibles	L.427-1 à 427-10	R.427-1 à 427-29
Dispositions pénales	l.428-1 à 428-33	R.428-1 à 428-28

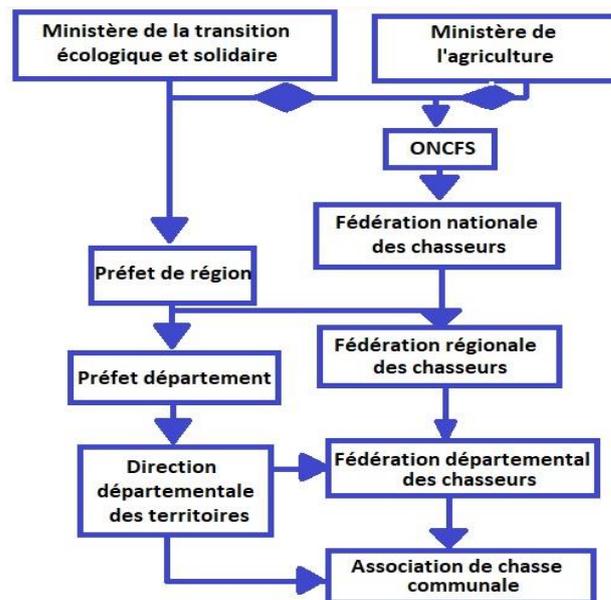


Figure 4 : organisation des acteurs de l'environnement en France dont dépend l'activité de chasse (source : Fédération Nationale des Chasseurs)

1.4- Zonage du document d'urbanisme

Les activités de chasse ne peuvent avoir lieu qu'à une distance supérieure à 150 m autour des habitations. Les tirs « en direction » d'une habitation ou d'une route sont quant à

eux formellement interdits par arrêté préfectoral. De plus les préfets ont le pouvoir de réglementer le tir en certains lieux ou en leurs directions (ONCFS).

Il est également obligatoire de constituer une réserve de chasse au sein du territoire ouvert à cette activité sur la commune. Cette réserve doit avoir une superficie correspondant à au moins 10% du territoire de chasse. De plus, les propriétaires de parcelles comprises dans le territoire de chasse peuvent classer leur terrain en réserve. Cependant, le retrait d'une parcelle du territoire de chasse peut être réalisé qu'une fois tous les cinq ans afin de conserver un plan de chasse inchangé durant cette période.

1.5-Structure juridique

La structure juridique encadrant la pratique de la chasse sur le territoire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc est une association communale de chasse, de loi 1901. Définie dans l'article 1^{er} de la loi du 1er juillet 1901 comme “une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices”. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. Cette société de chasse, a donc pour but de regrouper les chasseurs et les propriétaires de la commune de Saint-Gély-du-Fesc, autour de la pratique de la chasse.

Cette forme juridique a été privilégiée pour ses nombreux avantages (Tableau III) :

Tableau III : Tableau récapitulatif des différents avantages et inconvénients d'une association de loi 1901 (source : association des chasseurs de Saint-Gély-Du-Fesc)

Avantages	Inconvénients
<p>Fonctionnement souple sans contraintes particulières. Un minimum de deux personnes est requise pour sa création, et l'association décide, elle-même du mode d'organisation (mode horizontal ou hiérarchisé : président / vice-président / trésorier / secrétaire) et des procédures internes de fonctionnement qu'elle doit introduire dans les statuts et/ou éventuellement dans un règlement intérieur.</p>	<p>Participation inégale des adhérents à la vie associative (obligation de règles). Seulement 15 à 20% de participation active a été estimée au sein de l'association.</p>
<p>L'association est considérée comme personne morale dotée de capacité juridique, lui permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> → de créer et d'obtenir des moyens de financement de son fonctionnement (cotisations de ses membres, subventions, dons, mécénat). → d'effectuer des actes juridiques (ouverture de compte bancaire, contrats d'assurances, contrat de prestation de services...) → d'agir en justice en tant que personne morale 	<p>Responsabilité civile et pénale engagée</p>
<p>Comptabilité simple</p>	-
<p>En l'absence d'activités lucratives, absence de fiscalité (non soumise aux impôts commerciaux : impôt sur les sociétés, TVA et contribution économique territoriale).</p>	-

1.6- Moyens

Tableau IV : Présentation des différents types de moyens investis pour la création de l'association de chasseurs de la commune de Saint-Gély-du-Fesc (source : association des chasseurs de St-Gély-Du-Fesc)

Moyens	Création de l'association	Fonctionnement de l'association
Financiers	<p>Pour la création juridique de l'association, seulement 44 euros ont été requis pour la parution au journal officiel. Néanmoins, pour assurer un rapide fonctionnement de la société de chasse, un investissement matériel a été réalisé à hauteur d'environ 5 000€.</p>	<p>Chaque année, l'association mère estime de 10 à 11000€, le budget nécessaire à son fonctionnement. De plus l'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc a créé une sous-unité : la Diane, qui est un groupement de chasseur de grand gibier et qui pour son bon fonctionnement a besoin également d'environ 10 à 11 000€. Le budget annuel pour la totalité de l'association est donc d'environ 20 000€. Ce budget dépend essentiellement du mode de gestion</p>

		choisi ainsi que des aménagements réalisés. Une gestion naturelle sans lâchers ni aménagements ne coûte pratiquement rien à contrario des lâchers de tir, de repeuplement et des aménagements. De plus, chaque année, la société participe à des actions d'éclaircissement du milieu ainsi qu'à des journées de prévention et de sensibilisation auprès du public.
Humains	Deux personnes sont nécessaires pour la création d'une association.	Les moyens humains varient en fonction du mode de gestion et des aménagements à réaliser. L'association demande à chaque adhérent de réaliser à hauteur de 3 matinées par an, l'entretien des chemins, des aménagements réalisés et des lignes. Néanmoins une trentaine de bénévoles est nécessaire pour une bonne dynamique de l'association.
Matériels	La création d'une association ne requiert aucun matériel spécifique, seulement une adresse postale pour le siège social. Néanmoins à la création de l'association de chasse, la municipalité de Saint Gély du Fesc connue pour sa forte dynamique associative, a investi dans la mise à disposition d'un local. L'utilisation de ce local est partagée avec d'autres associations (comité des Fêtes et association chasse, pêche nature) à des fins de réunion.	Un local servant de siège social et pour les réunions est indispensable. Le reste du matériel nécessaire varie en fonction de l'action à réaliser : Aménagement du territoire : débroussailleuses, tronçonneuses Venaison du grand gibier : matériel de laboratoire pour découpe et chambre froide Régulation des nuisibles : cages et pièges Pratique de la chasse : signalétique (limite de territoire, piégeage, sécurité battue), miradors.

1.7- Marché et concurrence

La société communale de chasse de Saint-Gély-du-Fesc n'étant pas une société à but lucratif et étant la seule association de chasse à l'échelle de la commune, il n'existe pas de concurrence directe vis à vis de cette dernière.

Le marché disponible, peut-être stochastique en fonction des années, les populations de gibier dépendant fortement de la quantité de nourritures disponible, des conditions climatiques, des pressions anthropiques exercées mais aussi du mode de gestion appliquée. Néanmoins ces dernières décennies, grâce aux plans de gestion cynégétiques mis en place par les Fédérations Régionale ou Départementale des Chasseurs, les populations de gibier sont pérennes et en quantité suffisante. De plus, pour les espèces aux populations moindres, tels que les faisans, des lâchers peuvent avoir lieu pour pallier la demande. En 2016/2017, 140 faisans et 120 perdreaux de tir ont ainsi été lâchés sur le territoire. A savoir que les quotas de tir autorisés par journée de chasse sont de 3 perdreaux, 2 faisans, 2 lapins et 1 lièvre durant la période de chasse.

Néanmoins, on constate depuis ces dernières années que la population de chasseurs est vieillissante et peine à recruter de jeunes chasseurs dans leur rang, entraînant une diminution du nombre de chasseurs. Ce constat est d'ailleurs assez flagrant, au sein de l'association

étudiée, d'une centaine de chasseurs (103) dans les années 2000, ils sont désormais 74 membres dont environs 70 % sont âgés de plus de 60 ans (figure 5).

- Tranches d'âge :
- 15 à 25 ans = 3
 - 25 à 40 ans = 2
 - 40 à 60 ans = 18
 - + de 60 ans = 51

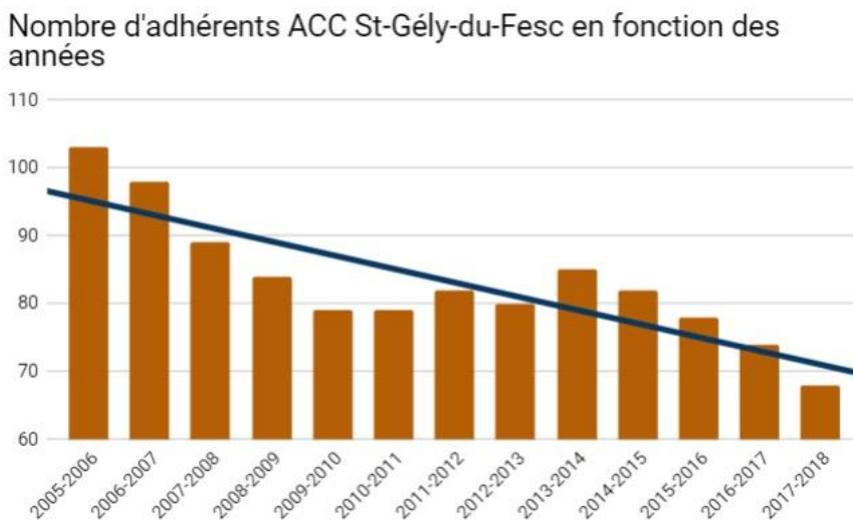


Figure 5 : évolution du nombre d'adhérents au sein de l'association ces dernières années (source : association des chasseurs de St-Gély-Du-Fesc)

Ce vieillissement de la population entraîne généralement un changement dans le mode de chasse passant d'une chasse au petit gibier sportive à une chasse au grand gibier postée, ce qui est un peu moins éreintant. Les populations de sangliers étant en nette augmentation en Hérault du fait de la fermeture des milieux (figure 6). Ce changement de pratique permet d'accentuer la pression de chasse sur cette espèce et de limiter les dégâts occasionnés sur les parcelles agricoles et accidents de la route.



Historique des prélèvements SANGLIER

PRUNET JEAN LOUIS / ST GELY DU FESC

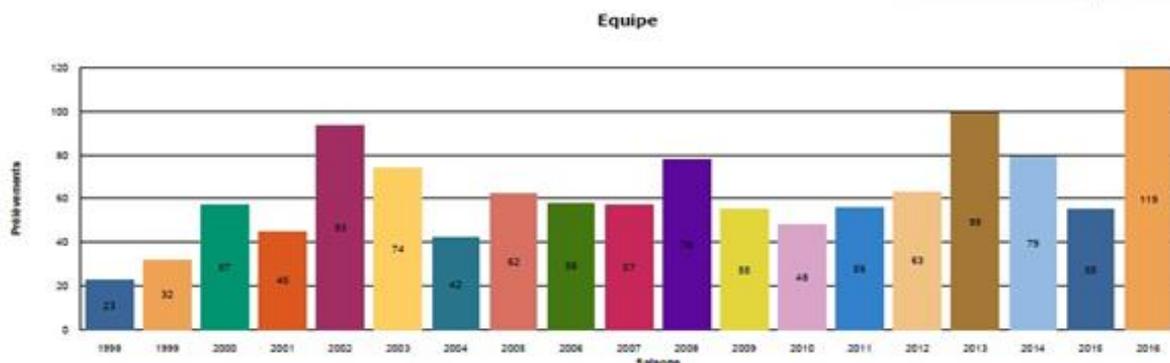


Figure 6 : prélèvements de sangliers de 1998 à 2016 (source : association des chasseurs de St-Gély-Du-Fesc)

1.8- Productivité/ performance (fonctionnement économique : part de marché, production, distribution, etc.)

L'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc n'a pas pour objectif de faire du profit. Toutes les recettes sont réinvesties pour le bon fonctionnement de l'association. L'objectif, pour le maintien de l'association, est donc de générer suffisamment de recettes pour compenser les coûts liés à l'activité.

Les principaux revenus de l'association sont les cotisations de ces membres chaque année. Or, l'association observe un déclin progressif du nombre de ces membres et cette ressource tend donc à diminuer. L'augmentation du prix des cartes de chasse n'est pas la meilleure des solutions puisqu'elle ne ferait que repousser les éventuels nouveaux adhérents et contraindre certains des membres actuels à ne plus renouveler leur carte. Chaque année, la mairie et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault (FDC-34) offrent des subventions à l'association et elles constituent une part non négligeable de ces recettes ce qui est essentiel selon le constat fait précédemment.

Aujourd'hui la vente de gibier est très peu développée, elle ne représente donc qu'une faible part des recettes. Les chasseurs seraient intéressés pour valoriser le fruit de leur activité car il permettrait, d'un point de vue financier, de combler la diminution des parts liées à la diminution du nombre des cotisations. Une proposition de partenariat pour la commercialisation de la venaison par l'entreprise Cévennes venaison a été proposée à l'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc. Cette entreprise est basée à Alès (Gard) et a pour spécialité la collecte et la transformation de viande de gibier. Cependant, les gains n'étaient pas à la hauteur de l'investissement personnel apporté par les chasseurs pour transformer et acheminer les produits de la chasse. De plus, les normes à respecter en matière d'hygiène et de sécurité sont contraignantes et constituent un frein pour la mise en place de ce service au sein de l'association et le projet n'a donc pas été retenu.

1.9- Rentabilité (viabilité économique)

1. Association mère

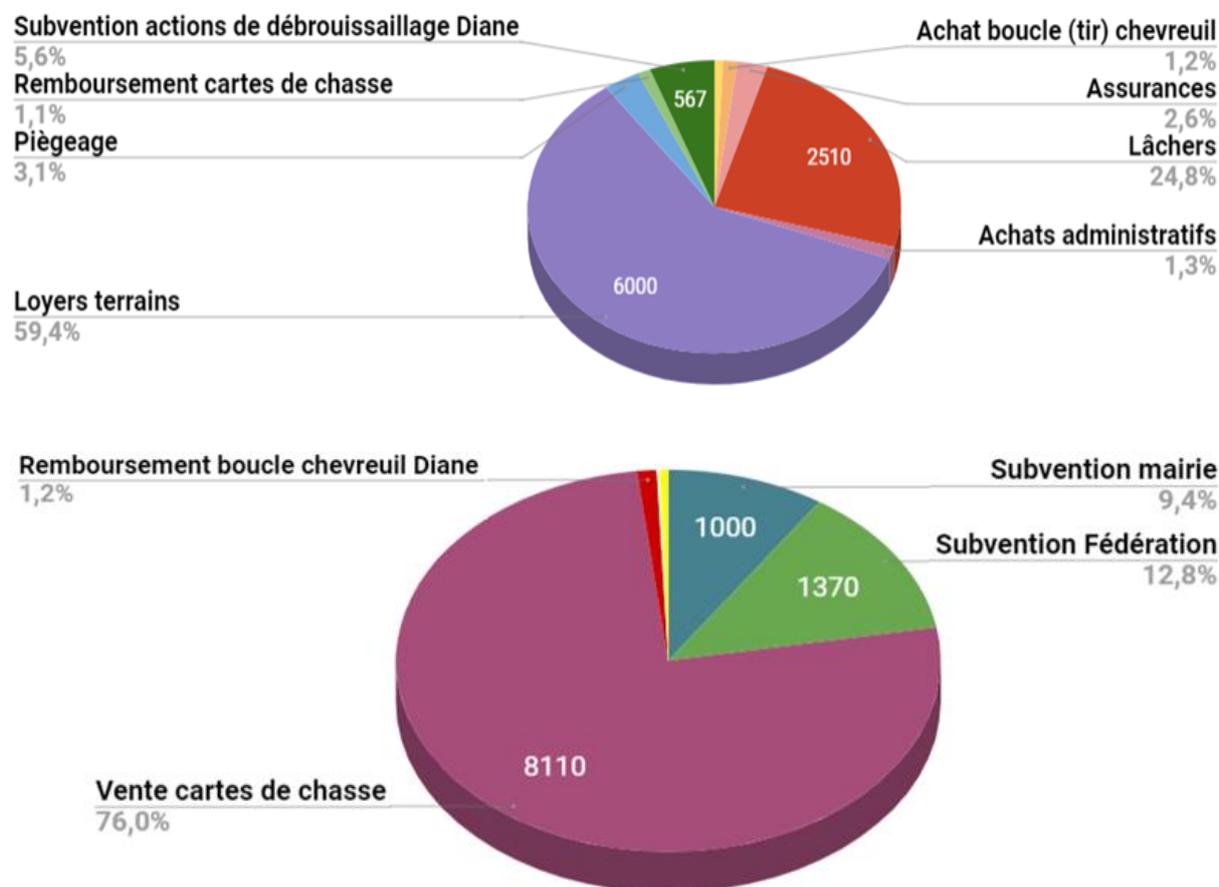
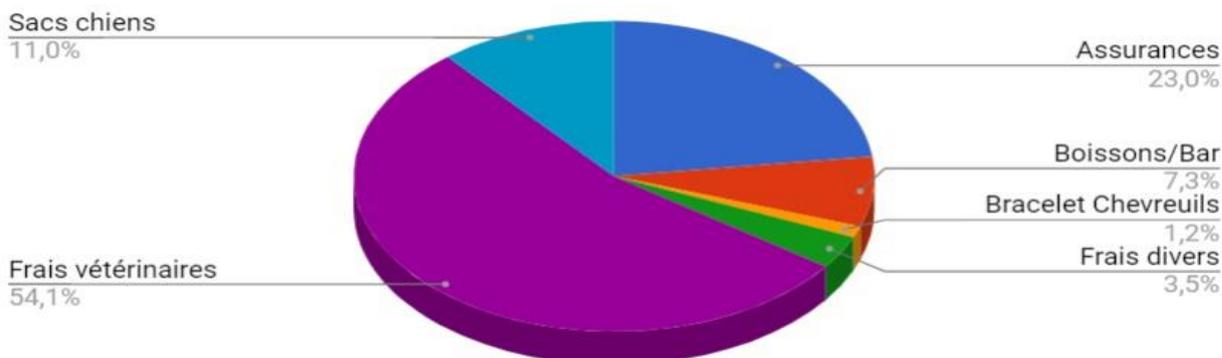


Figure 7 : dépenses et recettes de l'association en 2016 (source : association des chasseurs de St-Gély-Du-Fesc)

A la fin de l'année 2016/2017, l'association possède un bénéfice d'environ 9 500 euros placés sur un livret en vue de l'acquisition de matériels coûteux ou en prévision à une baisse des subventions ou vente de cartes de chasse générant alors un déficit. L'association observant depuis plusieurs années une baisse du nombre d'adhérents du fait d'une baisse du nombre de chasseurs sur le territoire. Cette ressource financière, collectée tout au long des années, constitue un fond de roulement pour l'association mère.

2. Sous-unité : la Diane

Dépenses de la Diane en % (montant de 10 434 € en 2016/2017)



Recettes de la Diane en % (montant de 8948 € en 2016/2017)

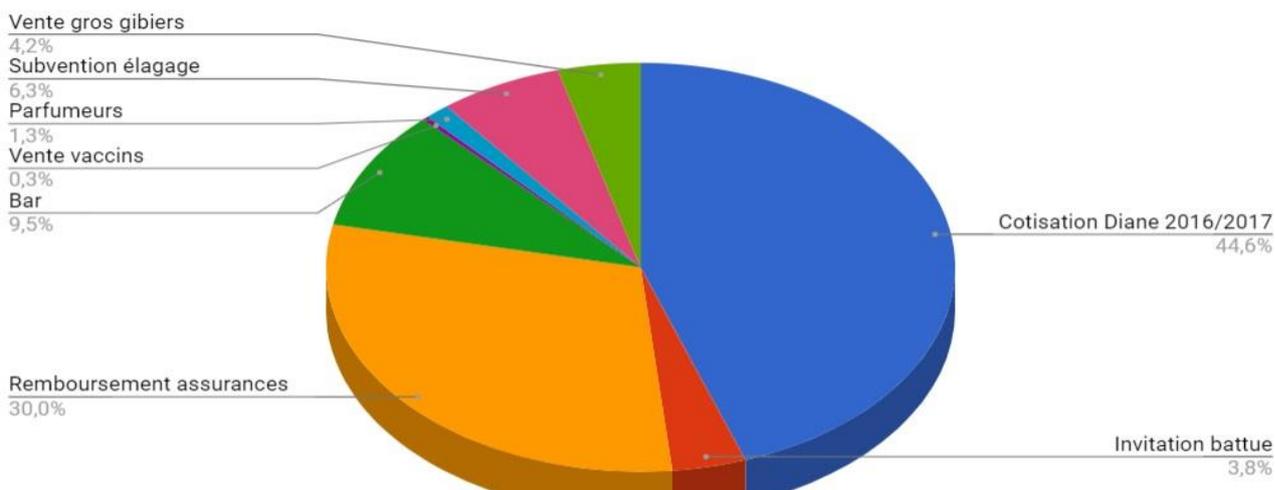


Figure 8 : Dépenses et recettes de la Diane en 2016/2017 (source : association des chasseurs de St-Gély-Du-Fesc)

Un bénéfice de 1 555€ des années précédentes vient combler l'excédent des dépenses engendré sur l'année 2016/2017.

L'association de chasse n'ayant pas pour but de réaliser des ventes, il n'existe à ce jour, pas de réseau économique à proprement parlé. En revanche, un réseau économique local s'est mis en place avec l'association. L'aire d'influence s'étale d'ailleurs jusqu'à Montpellier par le biais des différents acteurs partenaires, telle la Fédération Départementale des Chasseurs (figure 9).

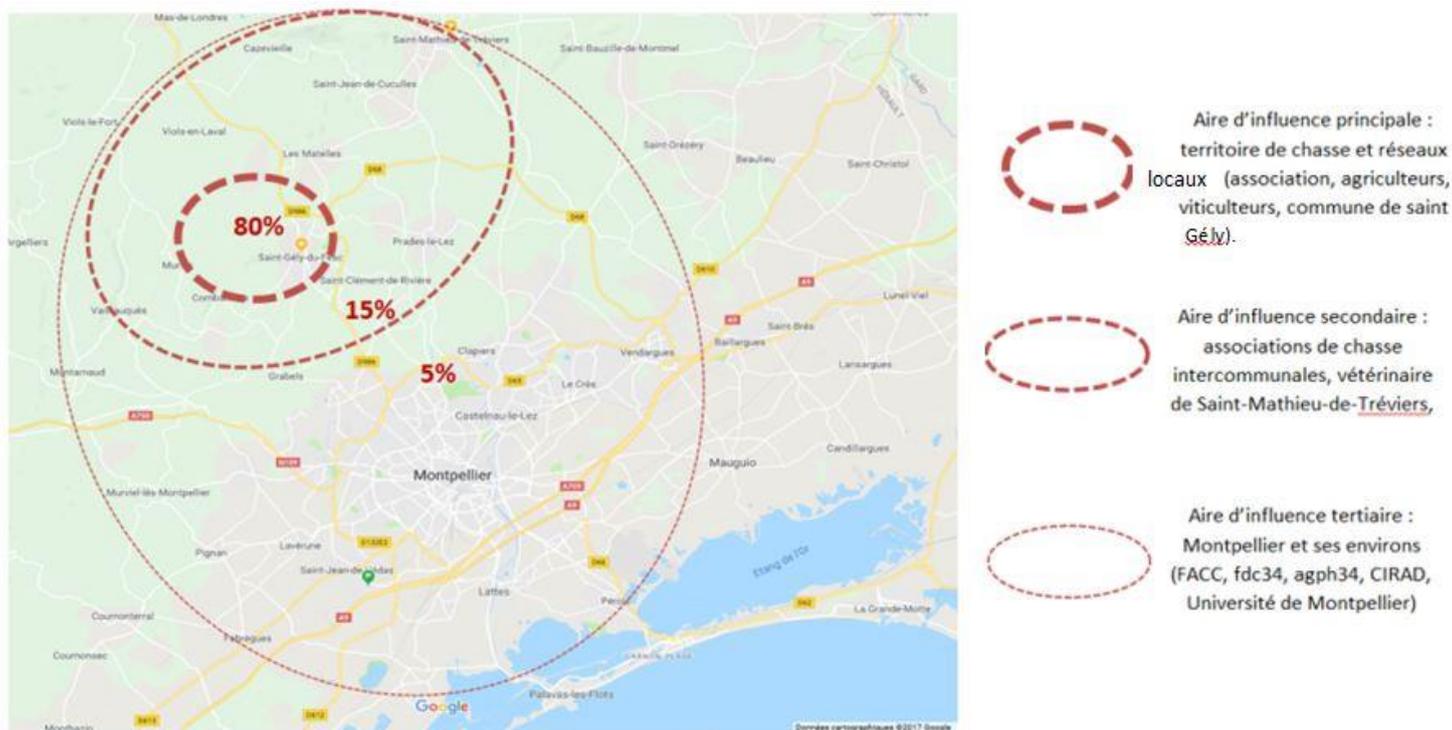


Figure 9 : Aires d'influence de l'association et temps consacré à chaque secteur géographique (source : association des chasseurs de St-Gély-Du-Fesc)

Cette aire relationnelle est révélatrice de l'ancrage des associations de chasse à leur territoire et à la concentration de leur activité au niveau local. En effet, la Fédération Nationale des Chasseurs indique que 70% des structures de chasse organisent des manifestations de convivialité ouvertes au grand public et contribuent ainsi à l'animation des territoires ruraux et à la vie sociale (source : Etude BIPE 2015).

1.10- Subventions – aides (financières et de services)

Chaque année, l'ACC de Saint-Gély-du-Fesc perçoit deux subventions :

- Une à hauteur de 1 000€ attribuée par la mairie
- Et l'autre à hauteur de 1 200 à 1 300€ attribuée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault dépendante des actions entreprises au cours de l'année : aménagement du territoire, piégeage des nuisibles, garderie, etc...

Un local, équipé d'une chambre froide et d'une salle de découpe, est également mis à la disposition de l'association par la municipalité de Saint-Gély-du-Fesc.

1.11- Perspectives de développement (~ 3 ans)

Les perspectives de développement à court et moyen terme seraient la vente de la venaison (gros gibier) notamment le sanglier qui ne cesse de se développer. Ce projet permettrait à la fois de gérer les populations de ce mammifère et d'apporter une ressource financière palliant la diminution des adhésions et les rendant moins dépendant des subventions. L'association a émis la possibilité, lors de l'assemblée générale de 2016, de faire un partenariat avec Cévennes Venaison (une entreprise locale de transformation de viande de sanglier). Cependant, les dispositions particulières contractuelles de l'entreprise étant trop

strictes, aucun contrat n'a été signé. Le problème principal évoqué lors de l'entretien était le temps de transfert de l'animal depuis sa zone de prélèvement jusqu'à la chambre froide. Ce temps serait d'environ une heure ce qui devrait mobiliser une personne à part entière (qui ne profiterait donc pas du caractère convivial de la chasse). Ces dispositions particulières relèveraient ne semblent pas convenir aux structures associatives mais plus aux structures entrepreneuriales.

Néanmoins, la venaison sera un débat encore abordé lors d'une prochaine assemblée générale si le prélèvement de sanglier continue d'être aussi important.

2- Description de "l'entreprise" avec une analyse économique de l'activité professionnelle (Annexe 1bis)

2. 1- Dépendance de l'activité à ce territoire

L'activité de la société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc n'a pas de dépendance directe avec le territoire des Garrigues. Les types de chasse que pratiquent les différents adhérents sont des plus répandus sur tout le territoire français. Par exemple pour le petit gibier (Faisan de Colchide, Perdrix rouge, Lapin de garenne, Pigeon ramier...) la chasse "devant soi" et la "chasse au passage" sont les plus exercées. La chasse "devant soi" correspond au fait de se déplacer seul ou en petit groupe dans les garrigues, éventuellement accompagné de chiens. Au contraire la "chasse au passage" correspond au fait de se positionner à un endroit fixe et stratégique où les oiseaux migrateurs ou en hivernage passent habituellement. Pour le grand gibier (Chevreuil européen, Sanglier) la chasse en battue est celle exercée durant les périodes réglementaires. Celle-ci consiste à faire sortir le gibier d'une parcelle grâce à des rabatteurs et une meute de chien et d'entourer cette parcelle avec des "posters" (personnes autour de la parcelle attendant le gibier). Ces battues sont très organisées puisqu'elles possèdent lors de chacune d'elles un chef de battue rappelant toutes les consignes de sécurité (début de battue, angles de tir,...), le lieu de la battue, le nombre d'animaux à prélever suivant un plan de chasse pour certaines espèces, les numéros de postes des différents postés et nomme les chefs de lignes. Les chefs de lignes sont là pour poster sur le terrain les différents chasseurs à leur numéro et leur rappeler l'angle de tir de 30 degrés (angle minimum de tir autorisé par rapport aux postes voisins) et la position de leur voisin principalement.

2. 2- Image des garrigues

La société de chasse participe annuellement au Salon de la chasse, pêche et nature organisé par l'association Chasse Pêche Nature, également basée à St-Gély-du-Fesc. Cette manifestation annuelle avant tout locale, dépasse désormais les frontières extra-régionales et est connue et reconnue au niveau national (20 000 visiteurs). Ce salon familial est patronné par les Fédérations Départementales des Chasseurs et des Pêcheurs de l'Hérault, l'Office

National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et se veut ainsi être une grande vitrine en matière de bonne éthique et d'économie sur les différents thèmes définis par l'association.

De plus, de sa propre initiative, la société de chasse organise aussi, en partenariat avec la municipalité et la communauté de communes, une journée "St Gély Nature propre". Le 17 juin 2017, ce sont 112 bénévoles (dont 17 enfants et adolescents) et l'Association des retraités sportifs de Saint-Gély-du-Fesc qui ont récolté au total 45 mètres cube de détritux et 3 mètres cube de bouteilles et canettes en verre qui étaient éparpillées dans la nature.

Ces deux événements contribuent ainsi à la valorisation du territoire des Garrigues et permettent de sensibiliser le public à la nature et aux écosystèmes. De plus, le partenariat pour la journée St Gély Nature propre, permet d'entretenir de bonnes relations avec les acteurs du territoire et d'améliorer l'image qu'a le public des associations de chasse.

2. 3- Soutien politique/subvention

La société de chasse ne participe pas aux réunions ou commissions concernant la politique locale. Néanmoins, elle est soutenue par la mairie de Saint-Gély-du-Fesc à hauteur de 1000 euros par an. Elle leur fournit également un local et assure son entretien gratuitement, pour les remercier de leur investissement sur le territoire et de leur implication pour dynamiser la vie de la commune. La FDC-34 subventionne également la société, de l'ordre de 1200 à 1300 euros par an, pour les actions favorables mises en place pour l'activité cynégétique : aménagement du territoire, piégeage des nuisibles ou encore garderie du territoire.

2. 4- Collaboration/mutualisation

L'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc a établi, en partenariat avec la FACC (Fédération d'Association de Chasseurs aux Chiens Courants) , une réunion d'information conduite par le cabinet de vétérinaire de Saint-Mathieu-de-Trévièrs au bénéfice des associations de chasse voisines. Cette réunion a eu comme thème « premiers gestes à tenir lors de blessures occasionnées sur chien ». Ces informations ont pour avantage de prodiguer les premiers soins utiles aux chiens après blessures et de limiter les dépenses en frais vétérinaires qui deviennent un poste important dans les dépenses de l'association.

Une étude a également été menée par le centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) en 2017 afin de faire des prélèvements sanitaires d'une nouvelle tique africaine pouvant causer la fièvre hémorragique Crimée-Congo.

Ces deux actions ont été faites de manière coopérative, sans rémunération perçue par la société de chasse. De manière plus régulière, les chasseurs sont en collaboration avec les agriculteurs à proximité de Saint-Gély-du-Fesc pour notamment l'installation et l'entretien de clôtures électriques contre le sanglier. L'agrainage de dissuasion a également été remis en place en 2017. Ainsi, 875 kg de maïs a été répandu du 1er juin au 1er octobre.

Le maïs pour l'agrainage ainsi que le gibier de tir ou de repeuplement pour les lâchers (140 faisans, 120 perdreaux et 95 lapins de garenne pour la saison 2016/2017) sont achetés

auprès d'un éleveur de la région. Ces collaborations économiques se situent en grande partie sur le territoire des Garrigues.

L'association, comme citée précédemment, est également en étroite collaboration avec l'association Chasse Pêche Nature dans l'organisation du salon annuel Chasse, Pêche, Nature.

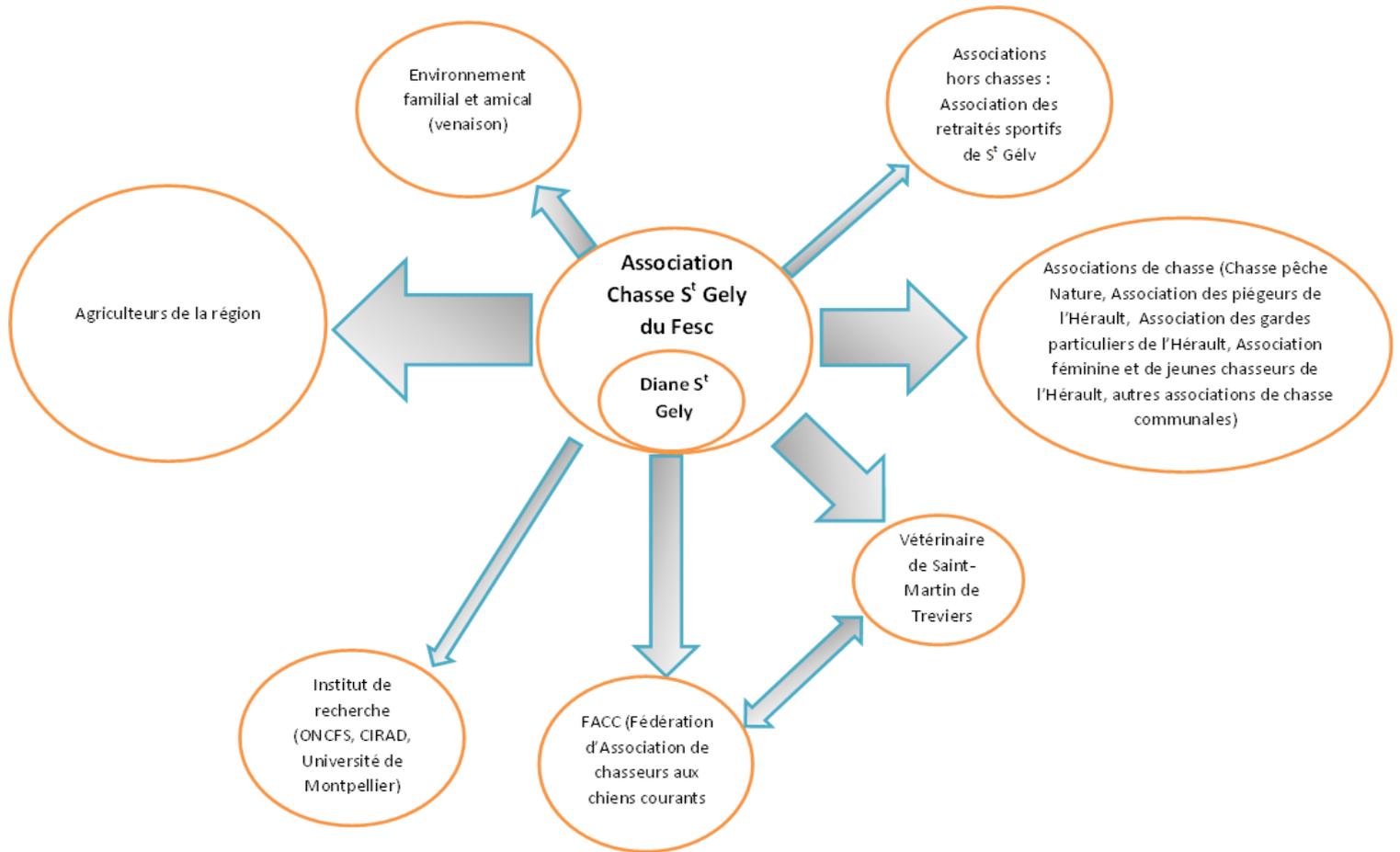


Figure 10 : interactions de l'association de chasse avec les autres acteurs de la région (source : association des chasseurs de St-Gély-Du-Fesc)

3- Description et analyse des principaux impacts de l'activité sur l'environnement (Annexe 2)

Les paragraphes suivants illustrent de façon non exhaustive les différents impacts que la chasse peut avoir sur l'environnement, qu'ils soient négatifs ou positifs.

3.1- Milieu physique : topographie/ sol, eaux superficielles et souterraines

- Points négatifs de la chasse sur le milieu physique :

Tout d'abord les plombs libérés lors des tirs de chasse peuvent contaminer et polluer le sol et les eaux superficielles. De trop grandes concentrations dans l'environnement pouvant ensuite avoir un impact sur la biodiversité. Néanmoins, aujourd'hui l'utilisation des plombs de chasse est légiférée pour la chasse du gibier d'eau. Ainsi, toutes munitions à base de grenaille de plombs est interdites en milieu humide pour éviter les problèmes de saturnisme (article L.422-28 du code de l'environnement). En plus, du plomb, le mauvais geste de certains chasseurs, d'abandonner les étuis des cartouches dans la nature entraîne l'accumulation du plastique dans les sols et eaux superficielles.

- Points positifs de la chasse sur le milieu physique :

La pratique de la chasse a évolué et continue d'évoluer pour être plus respectueuse de son environnement. Cette évolution a permis d'accentuer la pression de chasse sur certaines espèces (comme le sanglier) ainsi que de diminuer la pression de chasse sur d'autres. Selon une étude de la BIPE (2016), la chasse contribuerait à limiter les dégâts de grand gibier sur les parcelles agricoles à hauteur de 8,2 millions d'euros par an. En parallèle, les associations de chasse (notamment celle de Saint-Gély-du-Fesc) organisent des actions de sensibilisation envers les adhérents et les habitants de leur commune pour le partage, le respect et la préservation de la nature. Les chasseurs ramassent leurs cartouches et organisent chaque année des campagnes de nettoyage de la nature avec les habitants de Saint-Gély-du-Fesc pour réduire la pollution et sensibiliser sur le fait que la nature n'est pas une poubelle. De plus, dans le cadre de la gestion cynégétique, certains organismes de chasse (dont la société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc) créent ou restaurent des points d'eau superficiel, tout comme ils participent à la plantation de haies ou prairies fleuries (cultures mellifères associées aux cultures faunistique) pour la faune sauvage ce qui indirectement peut réduire l'érosion des sols.

3.2- Milieu naturel : faune et flore

- Impacts négatifs de la chasse sur la biodiversité :

Une mauvaise gestion du plan de chasse peut avoir des conséquences dramatiques sur les populations de gibier. La chasse intensive et/ou à des périodes de l'année sensibles, pour les espèces, peut induire un déclin important des effectifs pouvant mener à des extinctions locales d'espèces. L'absence d'une espèce sur un territoire peut pousser les chasseurs à l'introduction de nouvelles espèces pour remplacer le gibier disparu, ce qui peut avoir de lourdes conséquences sur le bon fonctionnement de l'écosystème. Néanmoins, aujourd'hui

l'importation de gibier est légiférée au niveau de la vente. Dans le cadre d'un programme de réintroduction cynégétique, des individus peuvent également apporter des maladies auxquelles les populations locales ne sont normalement pas exposées et peut entraîner un déclin encore plus important des effectifs de ces populations. Cependant, grâce au réseau SAGIR (réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France) et aux chasseurs, une veille sanitaire est réalisée sur la faune sauvage en continue. Une deuxième conséquence est une pollution génétique des populations sauvages par les populations d'élevage introduites, où la sélection artificielle n'est pas la même que la sélection naturelle. Enfin la disparition des grands prédateurs a entraîné des dérèglements dans le fonctionnement des écosystèmes, ce qui a conduit à l'explosion démographique de certaines espèces d'ongulés, au déclin de nombreuses espèces végétales mais également animales. La diminution des effectifs des populations de petits gibiers n'est pas seulement la conséquence de l'augmentation des effectifs de sangliers mais d'avantage l'emploi de phytosanitaire par les agriculteurs.

- Impacts positifs sur le milieu naturel :

L'ACC de Saint-Gély-du-Fesc participe à l'entretien des chemins permettant aux promeneurs, aux sportifs et également aux pompiers d'avoir accès plus facilement aux zones des garrigues. Ils maintiennent ces milieux ouverts et participent donc à la conservation des garrigues et de sa biodiversité. Les plans de chasse sont aujourd'hui sans cesse étudiés et améliorés pour une meilleure gestion des espèces, afin de diminuer la pression de chasse sur de faibles populations d'espèces et d'augmenter la pression sur d'autres notamment celles qui prolifèrent et génèrent des dégâts considérables sur les cultures et les habitations comme le sanglier. De plus, par leur présence régulière sur le terrain, ils contribuent à l'amélioration des connaissances sur les espèces et les milieux de manière générale. Ils pratiquent une veille permanente (notamment lors des séances de comptage organisées annuellement) et sont de véritables sentinelles de la biodiversité. Enfin, par exemple l'achat de terrain par la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault participe à la conservation de friches servant de lieu de reproduction pour une espèce classée « en danger » qu'est l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*).

3.3- Paysage et patrimoine

- Impacts positifs sur le paysage :

De nombreux organismes de chasse en gardant les milieux ouverts pour le petit gibier contribuent également à maintenir un paysage patrimonial. Par exemple, la société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc, en débroussaillant chemins et lignes, préserve le paysage des garrigues, aujourd'hui soumis à la reconquête forestière. Ce type d'actions participant à l'aménagement du territoire est une solution à la disparition de l'élevage et du pastoralisme associé qui permettait le maintien des milieux ouverts.

3.4- Activités humaines

- Points négatifs sur les activités humaines :

La pratique de la chasse étant souvent mal perçue : abattage d’animaux pour le plaisir, dangerosité, nuisance sonore, mauvais comportement d’une minorité de chasseurs, entraîne fréquemment des conflits avec d’autres acteurs du territoire : vignerons, agriculteurs, promeneurs, randonneurs et autres activités de plein air. En ce qui concerne la société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc, elle ne rencontre pas de problèmes avec les associations de sport de nature mais plus occasionnellement avec des individus isolés ne respectant pas les règles de sécurité.

- Points positifs sur les activités humaines :

La pratique de la chasse participe généralement à l’économie locale et régionale (achat de gibiers d’élevage, achats de céréales pour l’agrainage auprès d’agriculteurs, armuriers, ...).

Au niveau local, de nombreuses associations de chasse entretiennent les chemins de chasse et paysages profitant alors à de nombreuses autres activités de plein air (randonnée, VTT, équitation...).

3.5- Risques majeurs (inondation, feu de forêt, etc)

Dans le cadre de l’entretien des chemins et de l’éclaircissement des milieux pour les garder ouverts, les associations de chasse minimisent indirectement les risques d’incendie en créant des zones coupe feux, ou en réduisant la masse végétale combustible.

Néanmoins, lors des périodes de grande sécheresse, le manque de vigilance de certains usagers de la nature (barbecue sauvage, tabagisme...) peut augmenter le risque d’incendie.

4. Economie circulaire (Annexe 3)

A la croisée des enjeux environnementaux et socio-économiques, l’économie circulaire est définie comme “un modèle économique où le but est de produire des biens et des services de manière durable. Pour cela, la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) sont limités ainsi que la production des déchets, le principe étant de recycler et réutiliser un maximum les produits”.



L'économie circulaire
3 domaines, 7 piliers

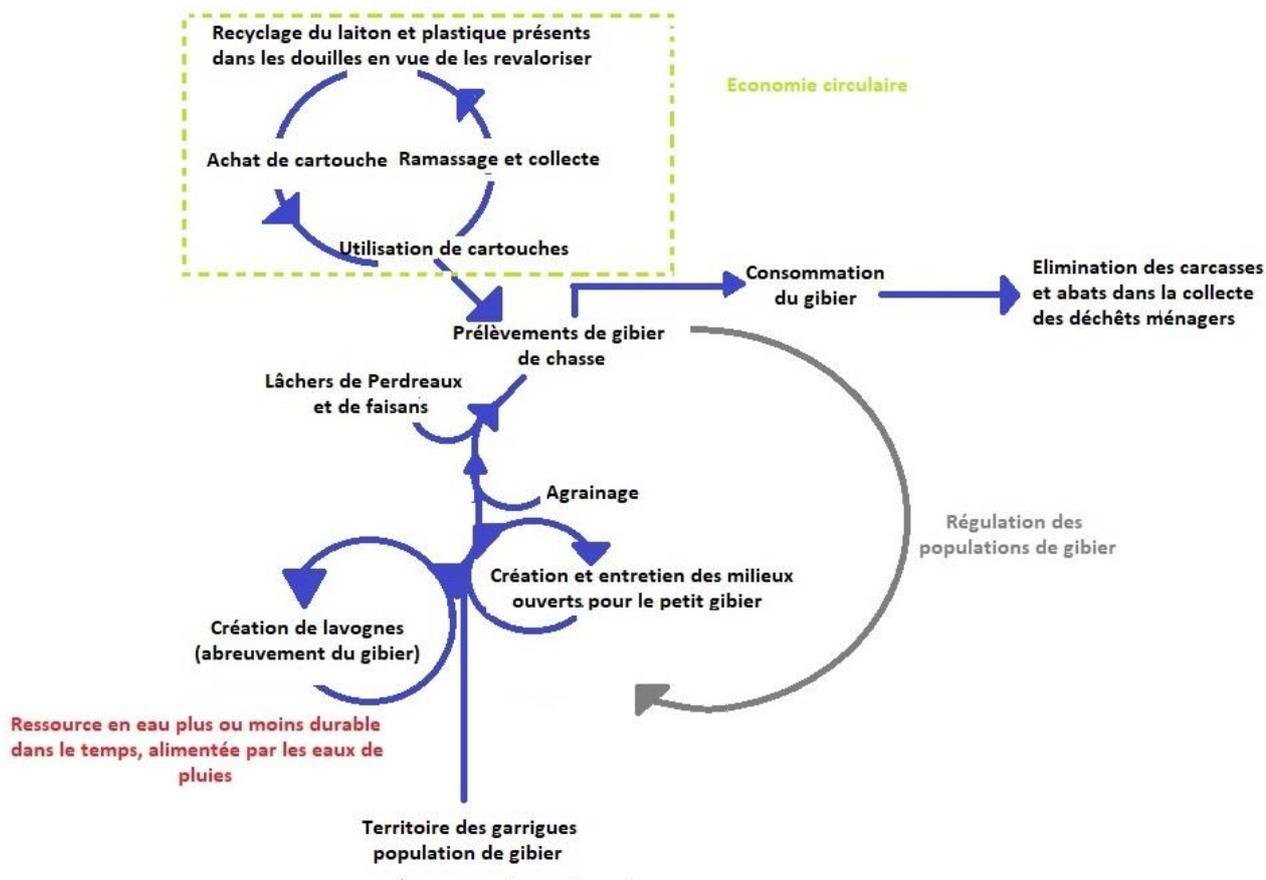


Figure 12 : schémas succincts du principe de l'économie circulaire dans l'association de chasse

L'économie circulaire s'articule autour de 7 piliers :

- Le premier pilier est l'approvisionnement durable, c'est-à-dire l'exploitation/extraction des ressources naturelles visant à limiter les rebuts et impacts sur l'environnement.

La société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc, en rapport avec les mesures du plan cynégétique à l'échelle du département, fixe un quota de gibier chassable par journée afin de promouvoir une chasse durable. Néanmoins, pour satisfaire la demande des chasseurs envers certaines espèces, des lâchers de populations d'élevage de faisans, perdreaux et lapins de garenne ont lieu ce qui peut impacter la biodiversité locale.

- Le second pilier consiste à appréhender l'ensemble du cycle de vie d'un produit/bien afin de minimiser les impacts environnementaux lors de la création d'un bien ou service.

La société de chasse Saint-Gély-du-Fesc sensibilise ses adhérents à récolter leurs cartouches et non à les laisser sur place lors de la pratique de leur loisir.

- Le troisième pilier édifie une organisation inter-entreprise avec un échange de flux (déchets et co-produits des uns pouvant être la matière première des autres) ou une mutualisation de besoins

L'association récupère des palettes et autres matériaux (seaux, tige en fer...) pour la construction des miradors, de garenne (lieu où le lapin de garenne peut se cacher, se reproduire,..) auprès des entreprises voisines pour amortir leurs frais.

- Le quatrième pilier constitue l'économie de la fonctionnalité qui privilégie l'usage à la possession

La pratique de la chasse est considérée comme un usage de la nature et non une possession.

- Le cinquième pilier représente la consommation responsable de l'adhérent où les choix prennent en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit

Les chasseurs respectent généralement les quotas de gibiers chassables à la lettre, et très peu de braconnage a été relevé, ces derniers étant soucieux de la nature et souhaitant une chasse durable. De plus, au travers la consommation de gibiers locaux, les chasseurs réduisent leur empreinte écologique, du fait qu'ils n'achètent pas ou très peu de viandes en supermarché, viandes qui généralement sont importées d'autres pays et où la chaîne de transformation et distribution est coûteuses en énergie et matières premières (notamment eau).

- L'avant dernier pilier concerne l'allongement de la durée d'usage d'un objet au travers la réparation, la vente ou don

L'association n'ayant pas pour but de faire du profit, les adhérents utilisent parfois leurs propres outils. Les quelques appareils achetés par la société (pour l'entretien des chemins et des milieux ouverts) sont quant à eux bien entretenus et réparés, lorsque cela est nécessaire, afin qu'il perdure le plus longtemps dans l'association.

- Le dernier pilier étant le recyclage vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

Les étuis de cartouche et douilles sont collectés dans des bacs mis à disposition et peuvent être recyclés par le biais de la fédération de chasse régionale Occitanie. Le plastique et le laiton de ces étuis séparés, sont ensuite réutilisés comme matières premières dans des aciéries et autres industries. Néanmoins en accord avec la communauté de communes, la société de chasse congèle les déchets de venaison des gros gibiers, puis l'enlèvement de ces déchets bénéficie de la structure de ramassage des déchets. Des expérimentations d'enfouissement sont en cours de réalisation dans la région, à terme la construction d'une fosse d'enfouissement pourrait être une solution plus propre et beaucoup moins coûteuse (absence d'électricité, utilisation seulement de terre pour l'enfouissement, décomposition de la matière organique enrichissant le milieu des Garrigues).

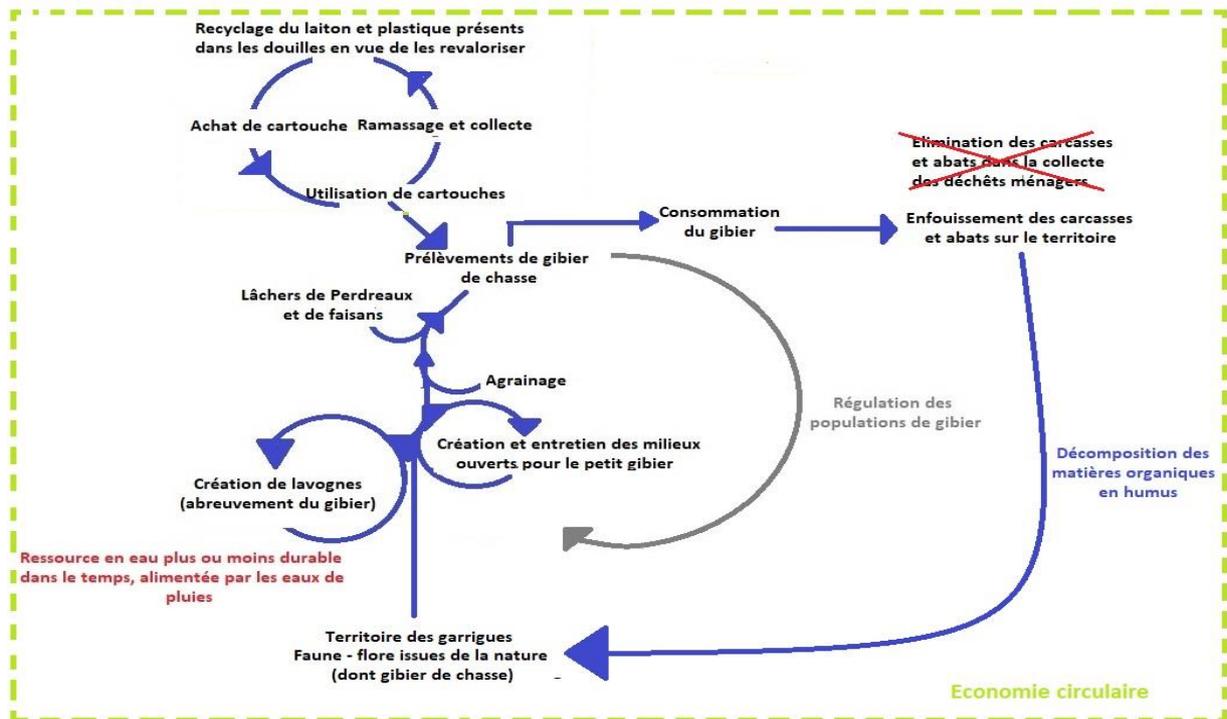


Figure 11 : schéma succinct du principe de l'économie circulaire dans l'association de chasse si enfouissement des déchets

5. Services écosystémiques et environnementaux (Annexe 4)

La chasse a pour but initial de se nourrir (but ancestral), les chasseurs « exploitent » donc la nature pour trouver de la viande. Cette action a pour effet de réguler le gibier. Ensuite la pratique de la chasse procure certains bienfaits tels que la promenade au grand air, le contact privilégié avec la nature, la recherche des animaux, la lecture des traces etc...Il y a donc un effet sur le mental et le bien être psychique. De plus de nos jours et dans les pays développés, la chasse n'est plus une nécessité mais un loisir, une grande convivialité règne après les parties de chasse, ce qui peut également animer la vie communale.

Tableau V : Tableau résumant les services éco systémiques de l'activité de chasse dans un contexte général

Section	Division	Groupe	Illustration
Approvisionnement	Nutrition	Biomasse	Viande de gibier (venaison)
Régulation	Prédation	Biomasse	Régulation du gibier
Culturel	Interaction physique et intellectuelle avec les espèces, les écosystèmes et les paysages	Physique	Promenade, dépense physique
		Intellectuelle	Approche du gibier, lecture des traces et du paysage, contact de la nature
	Spiritualité, symbolique et autres interactions les écosystèmes et les paysages	Tradition	Activité ancestrale au quelle la population rurale est attachée
		Convivialité	Banquets, animation de la commune

Nous avons également quantifié les services apportés par l'association de chasse de Saint-Gély à la nature et à la société.

A partir des statistiques générales de la Fédération départementale FDC 34, du Procès verbal de 2017 de l'assemblée générale de l'association (JL Prunet & H Lamor, 2017 : PV AG 2017) ainsi que les informations fournies lors de l'enquête, nous avons procédé à une quantification financière et horaire de tous les services apportés par l'association pour l'année 2016 (cf annexe 1 et 2).

Dans un premier temps, nous avons défini quatre grands types de service apportés par l'association :

1) Un service de régulation du gibier hors battue.

La régulation hors battue correspond :

- aux battues administratives organisées par la Louveterie dans les espaces périurbains et zone de récolte sinistrée. Le nombre de battues par an varie de 3 à 5 en dehors de la période légale de chasse. En moyenne 80 chasseurs sont mobilisés au total pour une moyenne de 4 heures de battue.
- à l'aide et l'assistance à la Louveterie dans la pose des cages de reprise en milieu urbains et périurbains dénombrant une trentaine d'intervention /an avec une moyenne de mise en œuvre fixée à 3h00 par intervention
- la participation individuelle aux tirs crépusculaires sur arrêté préfectoral concernant 12 chasseurs de l'association, 117 sorties à compter de 3h20 par sortie.

Pour cette partie, nous pouvons comptabiliser 760 heures par an.

2) Un service de régulation du gibier en battue.

D'après les statistiques de la FDC 34, nous pouvons comptabiliser 25 chasseurs présents en moyenne par battue. Soit un total de 8 000 heures par an.

3) Un service d'entretien et de gestion des milieux.

L'entretien et la gestion des milieux comprennent :

- l'entretien des chemins forestiers ([JL Prunet & H Lamoir, 2017 : PV AG 2017](#)), concerne une vingtaine de chasseur pour un total de 193 matinées par homme avec une moyenne de 4h00 par matinée.
- la réalisation de mirador, concernant 4 chasseurs en 4 sorties avec une moyenne de 3h00 par sortie.
- l'approvisionnement des abreuvoirs pour le petit gibier, concernant 3 chasseurs pour une dizaine de sortie chacun d'une moyenne de 3h00 pendant la période de sécheresse.

- la réalisation de garennes artificielles et repeuplement par reprise de lapin sauvage en milieu excédentaire (sur arrêté préfectoral) et lâcher après vaccination, concernant une dizaine de chasseur
- l'aide et l'assistance aux viticulteurs pour la mise en œuvre de clôtures électriques autour des vignobles 5 sorties de 4h00 concernant une dizaine de chasseurs.
- la garderie de chasse, concernant 3 chasseurs pour une moyenne de 50h00/an par garde.
- le piégeage (corvidés, renards, fouine dans les maisons des résidents), concernant 3 chasseurs pour une moyenne de 90h00/an par piégeur.
- la garderie forestière, concernant 1 seul chasseur pour une mission nouvelle (agrément et prestation de serment en date du 22 novembre 2017). Cette mission future est estimée à 50h00 par an

4) Les activités de gestion des chiens, administrative, de communication et des activités ponctuelles de l'association.

La gestion des chiens correspondant aux activités des sept piqueurs que comprend l'association de Saint Gély qui assurent les 80- 90 battues annuelles. Sur les sept piqueurs, quatre possèdent une meute significative (supérieure à 5 ou 6 chiens) qui nécessite une durée d'entretien minimale estimée à 1h00 par jour (nourriture, entretien et sanitaire du chenil, soins apportés aux chiens).

Les activités de communication et administratives regroupent :

- les conseils et assistance aux résidents devant les intrusions des sangliers dans leur jardin, concernant une vingtaine d'intervention par an pour un chasseur et pour une moyenne de 2h00 par mission.
- la gestion administrative de l'association, secrétariat, trésorerie, réunions diverses, préparation de l'AG, gestion du local, et autres tâches diverses concernant 3 chasseurs en moyenne pour un total de 240 heures estimées.

Les activités ponctuelles regroupent tous les types d'activités se déroulant une fois dans l'année de manière régulière à savoir :

- la collecte des déchets lors de la journée « St Gély nature propre ». Cette journée a réuni en 2016 un total de 60 chasseurs ou proches (sur 112 bénévoles). Cette opération

matinale dure en moyenne 4 heures, à laquelle il faut ajouter 40h00 pour le temps pris par l'organisation (observation sur le terrain, constitution des plans et des équipes etc.).

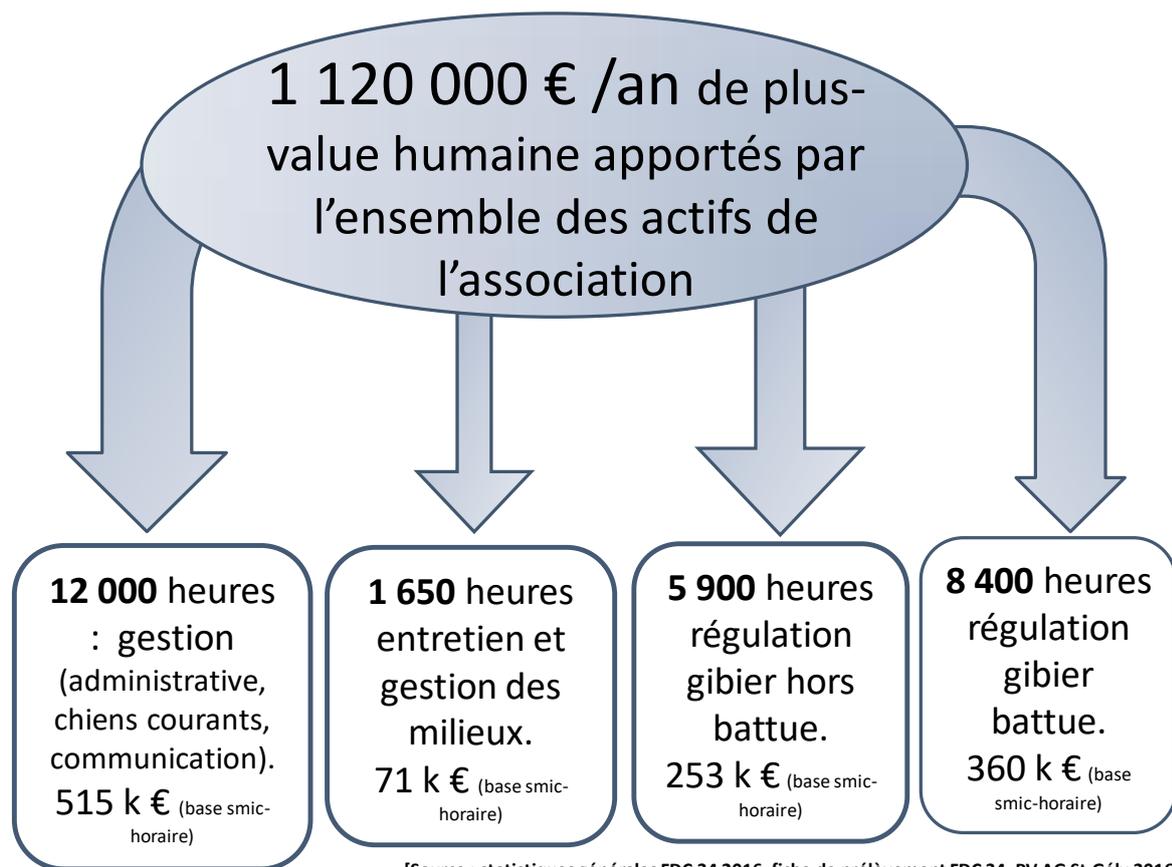
- la participation annuelle au salon de la chasse, pêche et nature de Saint Gély du Fesc qui comptabilise 41 chasseurs (sur 105 bénévoles) pour une moyenne de 30h00 annuelle par an (comprenant la préparation en amont du Salon).

Tableau VI : Résumé de la répartition des activités de l'association de Saint-Gély, du nombre de chasseurs impliqués en moyenne, du nombre d'heures par activité ainsi que le nombre total d'heures pour l'année 2016.

Activité	Nombre de chasseurs impliqués	Nombre de répétitions dans l'année	Temps de l'activité (heures)	Temps total
Régulation en battue	24,9	84	4	8366,4
Battue administrative	80	5	4	1600
Assistance louveterie	1	30	3	90
Tirs crépusculaires	12	117	3	4212
Entretiens des chemins forestiers	20	9.6	4	772
Approvisionnement et réhabilitation des lavognes	3	10	3	90
Création de garennes	Non communiqué	Non communiqué	120	120
Assistance aux viticulteurs	10	5	4	200
Garderie de chasse	3	NA	50 (pour l'année)	150
Piégeage	3	NA	90 (pour l'année)	270
Garderie forestière	1	NA	50 (pour l'année)	50

Communication	1	20	2	40
Gestion administrative	3	NA	240 (pour l'année)	240
Saint Gély Nature propre	60	1	4.6	280
Salon de la chasse de Saint Gély	41	1	30	1200
Gestion des chiens courants (quotidien, soins vétérinaires)	7	365	4	10 220

Ainsi, nous avons pu établir un temps total de ces différentes activités en heures ainsi que la rémunération -sur la base d'un smic horaire brute de 9,88 € - que cela pourrait représenter (figure 14).



[Source : statistiques générales FDC 34 2016, fiche de prélèvement FDC 34, PV AG St Gély 2016]

Figure 14 : Schéma des services apportés par l'association de chasse en fonction des quatre grandes activités de l'activité

Sur la base d'un fonctionnement associatif, nous avons également calculé le nombre d'équivalent temps plein (ETP) que cela pourrait représenter (sur une base de 35 heures par semaine). Ainsi, 17,4 ETP seraient nécessaires pour pouvoir répondre à l'ensemble des activités de l'association. L'ensemble de ces ETP serait réparti de façon suivante :

- 7.5 ETP pour la gestion (administrative, financière, communication chiens courants et vétérinaire)
- 5,2 ETP pour la régulation en battue du gros gibier (principalement le sanglier)
- 3,7 ETP pour la régulation hors battue
- 1 ETP pour l'entretien des milieux

V- Discussion

Une multitude d'activités valorise la biodiversité des garrigues (pastoralisme, apiculture, cueillette etc.). Parmi elles, l'activité de chasse, bien qu'elle puisse paraître délétère pour les espèces, cherche également à valoriser les espèces et les espaces via différentes méthodes de gestion et de sensibilisation. La société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc est même très entreprenante dans ces domaines.

Les cotisations que payent les chasseurs via la validation annuelle du permis de chasser servent en partie à l'entretien des milieux (notamment la garrigue et les milieux ouverts), à étudier la dynamique des populations des différentes espèces chassables mais aussi à l'indemnisation des agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs, lorsque des dégâts sont constatés. La société de chasse de Saint-Gély-du-Fesc participe notamment à du débroussaillage et du gyrobroyage pour entretenir certains milieux ouverts ou pour restaurer des chemins en garrigue. Cette société permet aussi de limiter les dégâts causés en partie par les sangliers en réalisant des battues et des tirs crépusculaires dès le mois de Juin. La société en collaboration avec les lieutenants de louveterie limite aussi l'augmentation des sangliers en zone périurbaine et urbaine en capturant les sangliers au moyen de cage. Cette collaboration permet aussi d'organiser les battues administratives de plus en plus nombreuses en milieu urbain (Montpellier ville, Grabels,...). Cependant, face au déclin du nombre de chasseurs faute de jeunes nouveaux mais aussi face aux vieillissements des chasseurs actuels les populations de gibiers et notamment celle de sangliers sont en perpétuelles augmentations.

Une des innovations envisageables pour la société de chasse mais aussi pour le territoire serait de commercialiser cette viande de sanglier surabondante et qui pourrait être donc valorisée au niveau communal voire intercommunal, départemental, régional et national. Cette valorisation de viande de gibier pourrait donc apporter des moyens financiers supplémentaires à la société de chasse et pourquoi pas aider au recrutement de nouveaux chasseurs du territoire. Ceci pourrait se faire en organisant des journées pour le grand public à la découverte du monde de la chasse. Par exemple les Fédérations Départementales des Chasseurs organisant ce type d'évènement appelés « Un Dimanche à la chasse ». De plus, cet argent pourrait aussi être utilisé pour maintenir les milieux ouverts en investissant dans du matériel de gyrobroyage, en aidant un éleveur à installer un troupeau d'ovins sur le territoire, en initiant davantage de journées Saint-Gély Nature propre, des journées collaboratives avec d'autres associations et bénévoles pour le maintien des milieux ouverts.

VI- Conclusion

La chasse est une activité soulevant encore aujourd'hui de nombreux débats en France. Les chasseurs souffrent encore aujourd'hui de l'opinion publique notamment dûe à des pratiques peu réglementées dans le passé. Néanmoins, les pratiques de chasse sont maintenant intégrées dans un cadre réglementaire et les institutions telles que les fédérations départementales ou l'ONCFS veillent à leur respect. La vision et les objectifs de la chasse ont évolué avec le cadre réglementaire (loi Verdeille 1964 et loi Voynet 1999). Ainsi cette activité autrefois élitiste et peu intégrateur d'une vision durable de la chasse (notamment dans la gestion des populations) a permis un développement démocratique, durable et harmonieux de l'activité. Les chasseurs doivent aujourd'hui être gestionnaire de la faune sauvage et veiller à l'équilibre « agro-sylvo-cynégétique ». Cela est d'autant plus important dans les territoires péri-urbains, où les activités anthropiques sont denses (réseaux routiers, agricultures,...). Les enjeux pour la conservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire font parties intégrantes de l'activité de chasse et apportent une plus-value économique en France estimée à 381 millions d'euros (source : BIPE 2017). L'association de chasse de Saint-Gély contribue au niveau local à la conservation de la biodiversité de manière concrète en mettant en réserve de chasse 30% de son (taux 3 fois supérieur au minimum obligatoire en France). De part ces actions d'aménagement du territoire et de collaboration avec les agriculteurs et viticulteurs de la région (notamment dans la protection des cultures), l'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc contribue à l'économie locale. La force de travail de l'ensemble des adhérents a été estimée à 17,4 équivalents temps plein. Son implication dans un réseau d'acteurs locaux ainsi que ses actions en faveur de l'environnement, permettent à l'association d'avoir un ancrage social et une incidence sur leur environnement importants au sein du territoire des garrigues.

Bibliographie

- Amiel, C. 2005. Entre garrigues et rivages : Paroles de chasseurs. *Garae Hesidae*, 102pp.
- Collectif des garrigues. 2013. Atlas des Garrigues Regards Croisés : Entre vallée de l'Hérault et vallée de la Cèze. *Ed écologistes de l'Euzière*, 360 pp.
- Des Robert, M-L., Radureau, S., Jobard, E., Prigent, Q., Marquay, J. 2016. Evaluation du service écosystémique chasse en 2015. Etude BIPE.
- Etude BIPE 2015 Fédération nationale des chasseurs de France .<http://chasseurdefrance.com/limpact-economique-social-et-environnemental-de-la-chasse-francaise/>. Impact économique social et environnemental de la chasse française.
- Étudiants Master IEGB - Montpellier. 2015. Rapport d'enquête concernant l'activité chasse, pour une valorisation économique "exemplaires" des garrigues. FMOE310- Valorisation de la Biodiversité, Université Montpellier 2. Montpellier, France. 25 pp.
- George. 1970. Dictionnaire de la géographie. *Ed Presses universitaires de France*, 448 pp.
- JL Prunet & H Lamo, 2017. Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de chasse de Saint Gély du Fesc en date du 08 juillet 2017
- Mittermeier, R.A., Gil, P.R., Hoffmann, M., Pilgrim, J., Brooks, T., Mittermeier, C.G., Lamoreux, J. and Da Fonseca, G.A.B. 2004. Hotspots Revisited: Earth's Biologically Richest and Most Endangered Terrestrial Ecoregions. *University of Chicago Press for Conservation International*.
- Wikigarrigue [en ligne]. Encyclopédie des garrigues [consulté le 08/12/2017] Url : <http://www.wikigarrigue.info/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Questionnaire à l'attention de l'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc

Monsieur Lamor, dans le cadre de notre formation sur la “Valorisation économique de la garrigue et de la biodiversité”, nous sommes en charge de réaliser une enquête sur un acteur du territoire des garrigues de l'Hérault. L'association de chasse de Saint-Gély-du-Fesc gère une activité qui fait partie intégrante de la valorisation de la biodiversité des Garrigues. Le but de cette enquête est de réaliser une analyse socio-économique de votre activité.

Dans un premier temps, pour être le plus précis possible, pourriez-vous nous faire parvenir l'ensemble des documents suivants (en plus du questionnaire rempli) par mail (ou lors de l'entretien pour les documents non-numérisés) :

- **Bilans financiers**
- **Rapports d'activité et bilan moral**
- **Tableaux de chasse (annuel, décennal...)**
- **Statut juridique de l'ACCA**
- **La brochure ACCA officielle de l'ONCFS**
- **Tout autre étude déjà réalisée qui pourrait être intéressante pour notre enquête**

En plus de ce questionnaire, nous aborderons les thèmes suivants lors de notre entretien du vendredi 27 octobre :

- Activité économique de la venaison
- Dépendance de l'activité de chasse par rapport au territoire des garrigues
- Collaboration et mutualisation avec d'autres associations
- Impact positif et négatif de l'activité de chasse sur le territoire
- Les perspectives et innovations de l'association

I. Description de l'activité de l'association

Pouvez-vous décrire votre association en quelques lignes.

II. Questions précises sur le fonctionnement et les activités de l'association

- 1) Quelle est la forme juridique de votre association ? Quels sont ses avantage(s) et ses inconvénient(s) ?

- 2) Combien a coûté la création de cette association ? (d'un point de vue administratif, achat/location local & autres)
- 3) Quels sont vos principaux partenaires financiers ? A combien s'élèvent les subventions et aides reçues par l'association (détaillez par partenaire) ?
- 4) Aujourd'hui, quel est le coût de fonctionnement de votre association ?
- 5) Quels sont vos besoins humains et matériels (locaux & autres) pour le bon fonctionnement de l'association ?
- 6) Combien de membres compte votre association ? Est-ce en hausse ou en déclin depuis la création de l'association ? (Avez-vous une synthèse du nombre d'adhérents sur ces dernières années à nous fournir ?) Quelle est la proportion des femmes au sein de votre association ? Quelle est la proportion des différentes classes d'âge au sein de votre association (15-25 ans ; 25-40 ans ; 40-60 ans ; + de 60 ans)
- 7) Avez-vous réalisé des aménagements particuliers pour le gibier sur le territoire (Culture à gibier, réouverture de milieux, abreuvoirs, agrainoirs etc.) ? Si oui, pouvez-vous les lister et fournir quelques détails pour chacun de ces aménagements (utilité, coût, dates de réalisation, maintenance, etc.)
- 8) Comment gérez-vous les populations de gibier de votre territoire (pas de lâchers, lâchers de tir, de repeuplement...) ? Pouvez-vous nous fournir des données chiffrées : nombre d'individus lâchés, prélevés... ?
- 9) Travaillez-vous avec des professionnels appartenant à d'autres domaines que le vôtre ? (Par exemple : restauration, éducation, vétérinaire, armurerie, stand de tir...) Si oui, qu'est-ce que cela apporte à votre structure ?
- 10) Travaillez-vous en collaboration avec d'autres associations de chasse ? Si oui, en quoi cela est-il bénéfique pour vous ? Quels sont vos liens avec les fédérations départementales et régionales de chasse ? (Plans de gestion, etc.)
- 11) Etes-vous satisfait de ces relations avec ces fédérations et collaborateurs ?
- 12) Etes-vous impliqué dans la politique locale ? Et êtes-vous soutenu par les collectivités (financièrement et politiquement) ?
- 13) Les adhérents de votre A.C.C.A. font-ils partis d'autres association (en lien avec le monde cynégétique) ? *Chasseurs à l'Arc de l'Hérault, Club du sanglier de l'Hérault, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault, Association canine, ...*

III. Venaison

- 1) Quelles sont les principales motivations de la consommation de viande de gibier ? (Plaisir de consommer le produit de la chasse / gustative / viande naturelle / viande maigre et peu grasse / économique et financière, ...)
- 2) Quelle est la destination de la venaison sur votre territoire ? (Consommation privée par les chasseurs, vente (citez les principaux clients), don, etc.)
- 3) Si commercialisation il y a, à combien s'élèvent les recettes de la vente de la venaison (coût en euros et pourcentage par rapport aux recettes totales de l'association) ?
- 4) Quel(s) gibier(s) de garrigue est le plus vendu ou valorisable ?
- 5) L'activité de vente de la venaison est-elle viable économiquement (coût de la préparation, dépenses liées à la chasse, ventes de la viande) ?
- 6) A quelle échelle situez-vous l'activité économique de la vente de la venaison (communale, départementale, régionale, nationale, internationale etc.) ?
- 7) Des formations spécifiques à l'hygiène sont-elles requises pour la gestion de la venaison ?
- 8) Avez-vous des contrôles concernant l'hygiène (vétérinaire) ? Si oui, à quelles fréquences ?
- 9) Comment sont gérés les déchets de venaison (peau, carcasse, abats...) ?
- 10) Etes-vous partenaires de la marque "Gibier de chasse Chasseurs de France" ? (Avez-vous signé la Charte ?)
- 11) La venaison est-elle mise en valeur par la gastronomie locale (produit transformé, plat typique, recette locale...) ?

IV. Questions sur le territoire des garrigues

1. Que représente la surface chassable sur la commune par rapport à la surface totale de la commune ? Que représente la zone dite de garrigue par rapport à la surface chassable ? (Remplir le tableau ci-après).

Zones de chasse	Superficie totale (en Hectares)	Superficie recouverte par la garrigue (estimation en pourcentage ou Hectares)
Superficie du territoire de chasse		
Superficie utilisée régulièrement lors des activités de chasse	Gros gibiers : Petits gibiers :	
Superficie de(s) réserve(s) de chasse		

2. Selon vous, quel(s) type(s) de garrigues (et la végétation spécifique correspondante) avez-vous sur vos territoires de chasse ? Quels sont les gibiers (et types de chasse) associés aux différents types de garrigues énumérés ?

Types de garrigue	Gibiers associés	Types de chasse
exemple : forêt jeune fôret de plus de 100 ans pelouse garrigue basse garrigue haute ...	exemple gros gibiers (cerf, sanglier, chevreuil) gros gibiers perdrix rouge, lièvres, lapin faisan lapin	exemple battues, approche, etc

3. Avez-vous des réglementations spécifiques sur les différents types de garrigues que vous avez énumérés à la question précédente (lister précisément les articles en vigueur si possible) ? Avez-vous des types de gestion spécifique sur le territoire des garrigues ? Sont-ils différenciés par rapport aux types de garrigues listés plus haut ?

Types de garrigues	Type de réglementation (article en vigueur)	Types de gestion associé
Exemple : Garrigue basse		Exemple : Gestion naturelle sans lâcher et gestion naturelle avec des aménagement cynégétiques

4. Quels autres types de gestion ou d'aménagement avez-vous sur le territoire ? (ex : Réouverture des milieux / comptage, affouragement, préventions des collisions / participation à des actions sanitaires, examen initial de la venaison / piégeage et destruction des espèces exotiques / entretien des chemins / collecte des déchets, opération de nettoyage)

Si vous trouvez que le questionnaire n'est pas assez complet ou qu'il manque des questions pertinentes selon vous, vous pouvez nous faire parvenir vos remarques ici :



Statistiques générales

PRUNET JEAN LOUIS / ST GELY DU FESC

Saison 2016 - 2017

Sanglier

Nombre total de battues	84	Nombre de prélèvements	119
Nombre total de chasseurs	2 092	Nombre de prélèvements mâles	60
Dont nombre d'invités	0	Nombre de prélèvements femelles	59
Nombre moyen de chasseurs	24,90	Poids moyen des mâles	47,35
		Poids moyen des femelles	39,53
Nombre de prélèvements par battue	1,42	Nombre de femelles gestantes	9
Nombre de prélèvements par chasseur	0,06	Nombre d'embryons	41
		Moyenne	4,56

Jour	Nombre de prélèvements	Nombre de chasseurs	Nombre de battues
Mercredi	39	598	26
Samedi	55	845	30
Dimanche	24	597	26
Autres et jours fériés	1	52	2

Cerf Elaphe

Nombre de vus	0
---------------	---

Chevreuil

Nombre de vus	77
---------------	----

Isard

Nombre de vus	0
---------------	---

Mouflon

Nombre de vus	0
---------------	---